

Compte rendu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 26 mars 2014

1. Bienvenue, préambule et désignation du Président de séance

Gerrit Jan Bossen, Président du GAC-EPA, ouvre l'Assemblée générale ordinaire 2014 qui se tient cette année de 14h00 à 16h30 à l'amphithéâtre principal.

Il déplore que par suite d'une erreur l'invitation soit parvenue aux membres tout d'abord en Anglais et seulement dans un second temps en Français.

Il souhaite la bienvenue aux quelques 270 membres participants réunis, qu'il remercie de leur présence, auxquels s'ajoutent 94 membres représentés par un pouvoir.

Il indique aussi que cette année la présente séance peut être suivie en webcast, comme c'est maintenant le cas chaque année; cela permet aux collègues de l'ESO et à tous les autres qui ne peuvent pas assister à l'Assemblée de la suivre en direct sur internet, de façon passive et sans possibilité de voter le cas échéant.

Nota: En réalité, nous avons constaté après la réunion que le webcast n'a pas eu lieu pour une raison indéterminée; le Comité le regrette fortement et en est extrêmement désolé.

Puis il exprime une pensée particulière pour tous les retraités qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée générale ordinaire, et nous invite à observer une minute de silence à leur mémoire.

Nota: La liste des personnes décédées depuis la dernière Assemblée générale est projetée sur l'écran.

Le Président propose que **Bernard Ducret**, rédacteur du bulletin, soit le **Président de séance**, ce qui est adopté à l'unanimité des participants.

Nota: Les présentations des intervenants sont presque toutes intégrées au compte rendu. Par ailleurs, elles sont aussi consultables intégralement sur notre site:

<http://www.gac-epa.org/History/OGA/2014-03-26-OGA/Presentations-fr.html>

Nota: Le bulletin de printemps sera distribué en même temps que le présent compte rendu et de nombreuses informations données aujourd'hui par les intervenants y figureront; nous veillons ainsi à éviter trop de répétitions.

Le Président indique aussi, que suite à la récente réunion du Conseil du CERN de ce mois de mars, le rapport d'activité 2013-2014 sera précédé d'une information importante sur la Caisse de pensions et par la présentation d'une **Résolution commune AP/GAC-EPA** qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée.

2. Approbation de l'ordre du jour

Bernard Ducret, Président de séance, souhaite la bienvenue aux participants et propose à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour en y incluant le changement mentionné ci-dessus par le Président.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire 2013

Bernard Ducret demande s'il y a des commentaires à apporter au compte rendu de l'AGO 2013; ce n'est pas le cas.

Par conséquent, **le compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 2013, distribué le 27 mai 2013, est approuvé à l'unanimité.**

4. Rapport d'activités de l'année 2013-2014 et présentation du nouveau Comité

Bernard Ducret passe la parole à Gerrit Jan Bossen, Président en exercice depuis janvier 2012, qui présente le rapport suivant:

Gerrit a jugé nécessaire de modifier l'ordre du jour en y incluant ce sujet important et consécutif aux réunions du Comité des Finances et du Conseil du CERN de ce mois de mars que nous ne pouvons désigner que comme une:

Attaque sur nos Pensions

Dans un petit rappel, Gerrit évoque le paquet de mesures équilibrées décidées en 2010/2011 pour assainir la Caisse de pensions, par un effort de tous les partenaires: personnels actifs et retraités et Organisations (CERN et ESO); ces mesures permettaient, à l'horizon 2041, de parvenir à un taux de couverture de la CP de 100%.

Mesures équilibrées pour couverture à 100% en 2041

- retraités: 8% de perte de pouvoir d'achat
- actifs: contributions + 3,12% (un tiers/deux tiers; baisse des prestations pour nouveaux recrutés
- CERN: 60 MCHF/an, contribution spéciale pendant 30 ans; ESO: 3 MCHF/an

Puis il dresse un historique des événements récents initiés à partir de l'automne 2013 par un rapport actuariel du nouvel actuaire (Buck consultants) de la CP, lequel dans son étude n'a pas pris correctement en compte les mesures citées ci-dessus en y ajoutant des hypothèses non-vérifiées et arrivant de ce fait à un résultat extrêmement défavorable pour le taux de couverture; sous la pression des délégations ce rapport, (avant même que le Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP) ait émis un avis sur la validité de celui-ci), a été présenté au cours des réunions du Comité des finances et du Conseil du CERN de décembre 2013.

Une délégation a réagi vivement (entraînant dans son sillage plusieurs autres délégations) estimant que de nouvelles mesures urgentes devaient être prises; elle a envoyé une lettre au Conseil dans ce sens, accompagnée d'un mémo de questions et considérations sur lesquelles l'actuaire aurait à se prononcer. Ce document remettait en cause le paquet de mesures négocié et laissait entrevoir une augmentation de la part des cotisations des actifs mais non celle des Organisations, un relèvement du seuil de non indexation des pensions de -8 à -15%, la suppression de contribution spéciale des Etats-hôtes.

2014: Attaque/Menace

- retraités: 15% de perte du pouvoir d'achat
- actifs: contributions + 6,32% (uniquement employés)
- CERN: zéro

Face à cette situation, l'Association du personnel du CERN et le GAC-EPA ont vivement réagi en adressant, en date du 30 janvier 2014, une lettre de protestation à la Présidente du Conseil du CERN pour dénoncer avec force l'irrespect des accords passés et des procédures régissant la gouvernance de la Caisse de pensions; il était envisagé, également, d'informer actifs et retraités des préoccupations engendrées par cette attitude irresponsable des délégations, par un bref article dans Echo et en rendant publics la lettre de la délégation instigatrice ainsi que son mémo de questions et considérations mentionnés ci-avant.

Toutefois le CACP «reprenait la main» en invitant l'actuaire à revoir sa copie en incluant, dans la version finale de l'étude actuarielle, des hypothèses réalistes et surtout les mesures équilibrées décidées en 2010/2011; il convenait donc de temporiser notre action en attendant cette version du rapport de l'actuaire et surtout les réactions des délégations, à sa présentation, lors des réunions de mars 2014.

Or, bien que le rapport final de l'actuaire ait conclu à une situation saine de la Caisse de pensions à l'horizon 2041, la délégation instigatrice n'a pas infléchi sa position et a envoyé une proposition de résolution au Conseil du CERN exigeant une étude indépendante, en ne tenant aucun compte des accords passés et en remettant en cause la notion de droits acquis. Le Comité des finances a accepté le nouveau rapport actuariel mais le Conseil ne le suivait pas et, sans approuver formellement la résolution, a estimé nécessaire de conduire de

nouvelles études de la situation de la CP afin de prendre une décision définitive au Conseil de juin.

Résumé de l'historique

- Etude actuarielle 2013: première version
- Réunion du Comité de Finances et
- Conseil du CERN décembre 2013
- Lettre d'une délégation
- Réaction du GAC-EPA et de l'AP
- Etude actuarielle 2013: version finale
- Réunion du Comité de Finances et
- Conseil du CERN mars 2014

Nota: Gertjan fait remarquer que cette profusion d'études actuarielles va conduire à une explosion des frais à régler à l'actuaire. (Au moins 7 à 8 fois plus que les 100 kCHF prévus).

Comment réagir face à cette attaque sur nos pensions?

Gertjan passe la parole à Michel Vitasse pour qu'il explique ce qui a été décidé conjointement par les Présidences de l'AP et du GAC-EPA, après examen de la situation par des membres de la Commission pensions:

Michel rappelle tout d'abord que c'est la 2ème fois seulement depuis l'existence du CERN que le Conseil ne suit pas les recommandations du Comité des finances.

Pour répondre à l'attaque du Conseil la stratégie suivante a été définie:

- refus de nous faire imposer de nouvelles mesures unilatéralement ainsi que toutes intrusions dans la gouvernance de la Caisse de pensions (but de la Résolution qui suit),
- contact avec un juriste pour dénoncer les irrégularités,
- faire des contre-propositions

Michel nous lit maintenant la résolution qui suit, **adoptée** ce mercredi matin par le Conseil du Personnel, en la commentant:

Résolution

L'Association du personnel et le Groupement des Anciens du CERN et de l'ESO,

Ayant pris connaissance

- du déroulement des réunions du Comité des finances et du Conseil de décembre 2013 ;
- des délibérations et des décisions du Conseil de mars 2014 ;
- des questions, commentaires et propositions d'une délégation ;
- des résultats encourageants de la dernière étude actuarielle.

Considérant que

- le régime de pensions du CERN est un régime à primauté de prestations ;
- depuis 2005, l'indexation des pensions est devenue une prestation définie ;
- le paiement par la Caisse, des pensions et de leur indexation, est garanti par l'Organisation (cf. Article I 3.03 des Statuts de la Caisse) indépendamment de la situation financière de la Caisse ;
- pendant l'existence de l'Organisation, le Conseil, conformément à l'Article VII de la Convention, doit déterminer les cotisations des États membres de manière à permettre à l'Organisation d'honorer ses obligations financières ;

- deux Résolutions¹ du Conseil réaffirment que les Etats membres ont la responsabilité d'assurer le paiement ininterrompu des pensions jusqu'à l'extinction des droits du dernier bénéficiaire ;

que de plus,

- le déficit structurel actuel est en grande partie la conséquence de décisions antérieures prises par le Conseil en toute connaissance de cause quant à leurs effets sur l'équilibre de la Caisse (notamment la suppression de la garantie de ressources décidée en 1976, ainsi que les mesures en place jusqu'en 1987 destinées à réduire la moyenne d'âge du personnel en encourageant le départ à 60 ans sans compensation pour la Caisse);

enfin que,

- selon la dernière étude actuarielle, basée sur les paramètres actuariels les plus récents et les plus réalistes, la Caisse, avec la mise en œuvre des mesures d'assainissement déjà décidées, devrait atteindre un taux de couverture de 95,5% en 2041 et donc être en équilibre d'ici à 30 ans.

Constatant

alors même que le train de mesures d'assainissement impliquant tous les partenaires (Organisation, membres actifs actuels et futurs et pensionnés) produit les effets escomptés, le Conseil du CERN a entamé des délibérations pour le modifier avec l'objectif de ne plus prendre part à l'effort de remise en équilibre de la Caisse et de remettre en cause nos droits et prestations.

Décident

- de condamner une telle approche ;
- de rejeter toute remise en cause unilatérale du paquet de mesures 2010 et 2011 auquel toutes les parties se sont associées ;
- de préparer, sans plus attendre, une mobilisation du personnel et des pensionnés, si nécessaire.

Demandant au Conseil du CERN

- de respecter l'engagement de l'Organisation de verser 60 MCHF par année pendant 30 ans pris lors de l'approbation du train de mesures d'assainissement de 2010 ;
- de respecter et de faire respecter strictement les compétences des organes de gouvernance et les droits de toutes les parties prenantes.

¹ En 1986 (CERN/1628), le Conseil a décidé de constituer une fondation de droit suisse en vue de succéder à la Caisse, pour assurer la continuité du paiement des droits à pension de chaque bénéficiaire en cas de dissolution du CERN,

En 1996 (CERN/2165), le Conseil a décidé qu'avant d'établir une telle fondation, la Caisse serait mise en équilibre sur la base de paramètres actuariels réalistes, prenant en compte notamment les engagements liés à l'indexation future des pensions.

² Résolution du Conseil relative au rétablissement de la pleine capitalisation (CERN/2972), Annexe 2 :

« étant donné que le train de mesures constitue une répartition équitable des efforts entre toutes les parties, à savoir, les membres du personnel, les pensionnés et les Organisations participantes, il n'est pas possible d'en modifier un élément sans modifier l'ensemble, étant entendu qu'il convient de maintenir dans tous les cas un modèle de répartition équitable. »

³ Une lettre demandant le respect des procédures a déjà été envoyée à la présidente du Conseil du CERN en janvier 2014.

Il signale que cette Résolution sera envoyée officiellement aux délégations des Etats-membres dès vendredi 28 mars 2014 en annonçant d'ores et déjà une possible mobilisation lors des sessions de juin 2014 du Comité des finances et du Conseil du CERN.

A la demande de Gerrit, l'Assemblée manifeste son soutien à la Résolution par des applaudissements soutenus que le Président considère équivalents à une acceptation unanime.

Puis Michel nous fait savoir que rendez-vous a déjà été pris avec un juriste qu'il rencontrera avec un membre de l'exécutif de l'AP.

Quelques questions et commentaires:

- Christian Roy souhaite une information par courrier à tous les retraités et actifs: *Gerrit fait savoir que les actifs seront informés mercredi prochain lors d'une réunion de l'AP; les pensionnés seront informés par notre site web puis par le bulletin et le présent compte rendu.*
- François Wittgenstein veut s'assurer que les collègues de l'ESO sont associés à la démarche: *Gerrit lui assure que c'est le cas.*
- Un intervenant demande qui est la délégation instigatrice: *Gerrit répond que c'est la délégation autrichienne mais que plusieurs autres délégations adhèrent à son point de vue.*

Michel Vitasse termine en soulignant la nécessité d'être créatif en faisant des contre-propositions; à ce sujet, il nous fait observer que l'Autriche, qui pratique l'exonération des impôts aux retraités ex-fonctionnaires internationaux, est l'instigatrice du problème qui nous préoccupe; dans une suite logique nous pourrions proposer que les autres Etats-membres adoptent aussi cette pratique et qu'ensuite soit appliquée la taxation interne sur nos retraites (ce qui allègerait les rentes versées par la CP) comme c'est le cas pour les revenus des actifs.

Arrivés à ce point, le Président de séance propose d'avancer dans l'agenda et il passe la parole à Gerrit Jan Bossen pour le:

Rapport d'activité 2013-2014 et la présentation du nouveau Comité

Gerrit annonce qu'il ne fera pas, comme l'année dernière, une revue exhaustive de la composition du Comité et des fonctions de chacun de ses membres car peu de choses ont changé; il donnera néanmoins quelques précisions à la fin de son exposé; il remercie chaleureusement les membres du Comité pour tout le travail accompli durant les 12 derniers mois.

<i>Nota: La composition du Comité, qui compte 20 membres élus et un invité permanent, peut être consultée dans le bulletin de printemps 2014.</i>

Il rappelle les Buts du groupement:

- *garder un lien avec les anciens collègues par les divers moyens dont nous disposons et en particulier les rencontres comme la présente Assemblée, le pot de fin d'année et aussi les permanences,*
- *et surtout défendre les intérêts des retraités et en premier lieu ce qui concerne la protection sociale (pensions et assurance maladie).*

Il nous entretient ensuite de la **Communication** au sein du Groupement et de sa **Représentativité** en évoquant quelques aspects de ces sujets:

- **Notre site public web:** www.gac-epa.org; il a subi une mise à niveau technologique grâce à notre expert informatique Robert Cailliau; à terme ce site aura un lien avec le site spécifique ESO.
Gerrit fait savoir que Robert souhaiterait transmettre cette tâche à un autre volontaire informaticien; toutes les propositions seront les bienvenues.
- **Le Forum des membres:** il a été mis en place suite à la demande de quelques membres mais une année après sa mise en service nous sommes obligés de constater qu'il n'est pas utilisé; le Comité a donc décidé de le fermer.

- **Le Bulletin papier:** sa publication n'est pas remise en cause; il continuera de paraître 2 fois l'an, au printemps et en automne; le prochain bulletin sera distribué fin avril-début mai 2014 par un envoi groupé avec le compte rendu de la présente AGO.
- **Diffusion élargie du bulletin de printemps 2013 (n°44) et du CR de l'AG 2013:** nous avons souhaité cette action «promotionnelle» pour mieux faire connaître le Groupement à l'ensemble des retraités; nous devons reconnaître que le résultat n'a pas répondu à nos attentes et la démarche s'est révélée coûteuse pour notre trésorerie; cela s'est traduit (ce n'est pas à négliger) par une cinquantaine d'adhésions.
- **Meilleures visibilité du GAC-EPA dans les documents de l'administration CERN (HR) au départ à la retraite:** notre Président s'est entretenu à ce sujet avec le Directeur de l'administration et il a reçu l'assurance que dorénavant les futurs retraités ne pourraient plus ignorer l'existence du GAC-EPA.
- **Aide inattendue:** Gerrit nous explique qu'elle nous vient du Centre d'imposition de Bellegarde qui par son obstination à assujettir les pensions des retraités de l'Ain aux taxes CSG et CRDS a conduit de nombreux membres et non-membres du Groupement à nous demander conseil; nous reviendrons plus avant au cours de cette Assemblée sur cette question; notre soutien dans cette affaire a également facilité quelques adhésions.

Actuellement le Groupement GAC-EPA totalise 1820 membres soit plus de la moitié de l'ensemble des 3490 retraités du CERN et de l'ESO.

Gerrit en vient alors à évoquer **ce qui a le plus occupé le Comité;** ce sont des sujets auxquels nous nous attendions, à savoir, la Caisse de pensions, l'Assurance maladie et la fiscalité, qui seront développés plus avant par nos représentants, respectivement, au CACP, au CHIS board et aux Permanences:

- **La Caisse de pensions** reprend des «couleurs» depuis que les rendements de nos avoirs dépassent l'objectif de 3% au dessus de l'inflation, mais il faut rester vigilant car cela n'est pas une garantie; de plus l'Unité de gestion de la CP manque de spontanéité et de transparence dans la diffusion des informations sur les investissements; la Caisse a également, lors d'audits, fait l'objet passablement de critiques aussi bien de la Cour des comptes italienne que de l'audit interne du CERN; de plus, comme nous l'avons vu plus haut, la CP est maintenant menacée à nouveau.
- **L'Assurance maladie** semble «être en bonne santé» puisque les recettes sont plus élevées que les dépenses, mais là aussi nous manquons d'informations car les statistiques 2013 sont incomplètes; par ailleurs, le rôle du CHIS Board n'est plus aussi déterminant que par le passé.
- Enfin **la fiscalité** a fait couler beaucoup d'encre et de salive ces dernières semaines avec les velléités d'assujettissement de nos pensions aux **taxes CSG et CRDS** du fisc français.

Sur ce dernier sujet, Gerrit tient à remercier Christian Roy de son aide dans la rédaction de la lettre de recours gracieux auprès de l'Administration fiscale française.

Puis Gerrit nous parle des **Elections 2013 pour le renouvellement partiel des membres du Comité et pour les vérificateurs:**

Cette fois (mais une fois n'est pas coutume, souhaitons-le) le nombre de candidatures était inférieur aux membres à élire, aussi bien pour le Comité que pour les vérificateurs; c'est ce qui a conduit le Comité à opter pour des élections tacites comme nous vous l'avons expliqué dans une lettre en date du 31 octobre 2013. Pour les détails le Président invite à consulter les bulletins n°45 (automne 2013) et n°46 (printemps 2014).

Il termine son exposé en présentant **l'organigramme du Comité**, projeté sur écran et en soulignant ce qui suit:

- Françoise Thévenet est davantage sollicitée puisque en plus d'être secrétaire suppléante, elle a pris la charge de trésorière adjointe et veille à la mise à jour de la liste des membres; de plus elle assiste notre expert informatique dans la mise à jour du site web.

- François Wittgenstein ne s'est pas représenté en 2013; il a été vivement remercié pour tout le travail accompli pendant de nombreuses années à défendre les intérêts et les droits des pensionnés; hors Comité, François reste notre personne de contact avec le Service médical du CERN et avec les Hôpitaux universitaires de Genève.
- De même, Eddie Roebuck, ne s'est pas représenté en 2013; nous l'avons remercié pour tout son travail en tant que trésorier adjoint et pour s'être occupé à tenir à jour la liste des membres avec assiduité.
- A l'ESO, un membre hors Comité, Sandro d'Odorico, fait partie du groupe de travail sur l'Assurance maladie de l'ESO qui est totalement distincte de celle du CERN.

Bernard Ducret remercie Gerrit de son exposé et de toutes les informations fournies; il passe la parole à Monique Häusermann, notre trésorière pour le point suivant de l'agenda:

5. Rapport de la trésorière

Monique Häusermann, qui nous présente les comptes de l'année 2013, soit **le compte de pertes et profits et le bilan**.

Pertes et Profits au 2013-12-31

DEPENSES	2012	2013	Budget 2014
Association du Personnel	21'075.00	20'975.00	21'000.00
Frais bancaires	12.60	15.30	20.00
Frais postaux	22.50	43.80	50.00
Collations	14'704.13	12'438.13	13'000.00
Etrennes		101.05	150.00
Imprimerie	8'853.00	17'892.70	10'000
Frais administratifs		40.00	50.00
Frais informatiques	597.07	380.00	400.00
Total des dépenses	39'019.55	51'885.98	44'670.00
Excédent de recettes	—	—	2'700.00
TOTAL	45'264.30	51'885.98	

RECETTES	2012	2013	Budget 2014
Cotisations des membres	42'494.00	44'000.00	47'000.00
Dons	—	—	
Intérêts bancaires	298.20	309.00	360.00
Intérêts postaux	12.80	2.70	10.00
Total des recettes	42'805.00	44'311.70	47'370.00
Excédent de dépenses	2'459.30	7'574.28	
TOTAL	45'264.30	51'885.98	

Monique nous fait remarquer l'importante augmentation des frais d'imprimerie due à la diffusion élargie à tous les retraités du bulletin de printemps 2013 et du compte rendu de l'Assemblée générale de la même année.

Bilan au 2013-12-31:

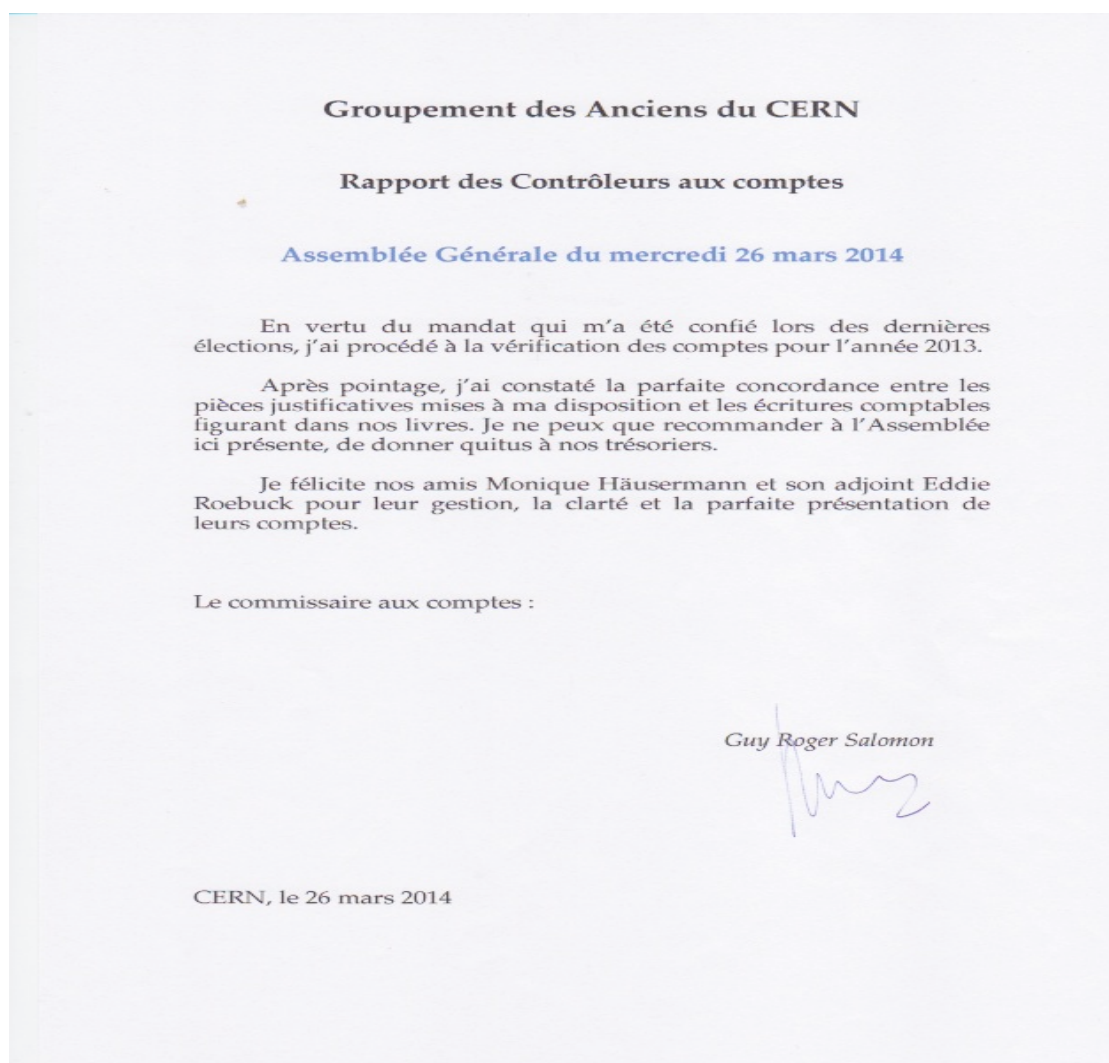
ACTIF		PASSIF	
Compte CCP	6'087.87	Résultat reporté	124'355.06
Compte courant UBS	9'740.76	Déficit exercice 2013	7'574.28
Compte épargne UBS	100'952.15		
TOTAL	116'780.78	TOTAL Fonds propres	116'780.78

Monique évoquera tout à l'heure le budget 2014 ainsi que les cotisations.

Le Président de séance demande à Guy Salomon, vérificateur aux comptes, de présenter son rapport

6. Rapport du vérificateur aux comptes

Guy Salomon, vérificateur, explique qu'il a vérifié les comptes et a constaté que tout est en ordre; il présente le rapport suivant:



7. Approbation des trois rapports précédents

Bernard Ducret propose alors à l'Assemblée l'approbation des trois rapports précédents (activité 2013-2014, trésorier, vérificateurs aux comptes), simultanément:

Il n'y a pas d'opposition ni d'abstention.

Ces trois rapports sont donc approuvés à l'unanimité, avec applaudissements.

Bernard demande à Françoise Thévenet de présenter le point suivant:

8. Scrutateurs pour les élections 2014

Françoise Thévenet, secrétaire suppléante, présente la liste actuelle des scrutateurs; elle précise que les scrutateurs n'ont pas été mobilisés en 2013 puisque nous avons procédé à des élections tacites; elle les remercie de se tenir à disposition pour le prochain dépouillement des votes lors des élections 2014.

Les scrutateurs sont au nombre de 16 et ils sont invités à se maintenir; tous seront reconduits en 2014 à moins que l'un ou l'autre ne souhaite se démettre en avertissant le secrétaire.

<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
Olivier	BAYARD
Norman	BLACKBURNE
Edith	DELUERMOZ
Roland	GAY
Ruth	HAAS
Louis	HENNY
Jean	HUGUENIN
Jean-François	MALO
Yolande	MARTI
Jean	PASQUALI
Luisa	PASSARDI
Bernard	PERRUCHON
Carlos	PINTO-PEREIRA
Keith	POTTER
Peter	ROHMIG
Bernard	THONY

Enfin Françoise lance un appel à de nouvelles candidatures, les statuts du Groupement prévoyant la possibilité d'un total de 20 scrutateurs; les membres qui souhaiteraient s'inscrire sont priés d'approcher le secrétaire ou la secrétaire suppléante ou de leur envoyer un e.mail:

Appel à de nouvelles candidatures

Vous souhaitez être scrutateur:

Aviser le secrétaire ou la secrétaire suppléante après la séance

ou

Envoyez un e.mail à : secretariat@gac-epa.org.

ou

Ecrivez au secrétariat du GAC-EPA

Françoise demande à l'Assemblée d'approuver la liste des scrutateurs ce qui est fait à l'unanimité.

Bernard Ducret demande maintenant à Claude Genier de nous informer sur la Caisse de pensions:

9. Rapport sur la Caisse de pensions

Claude nous fait savoir que son exposé traitera des sujets suivants;

- Gouvernance de la Caisse
- Etat de la Caisse fin 2013
- Faits marquants en 2013
- Etude actuarielle
- Attaques sur nos pensions

Gouvernance de la Caisse de pensions

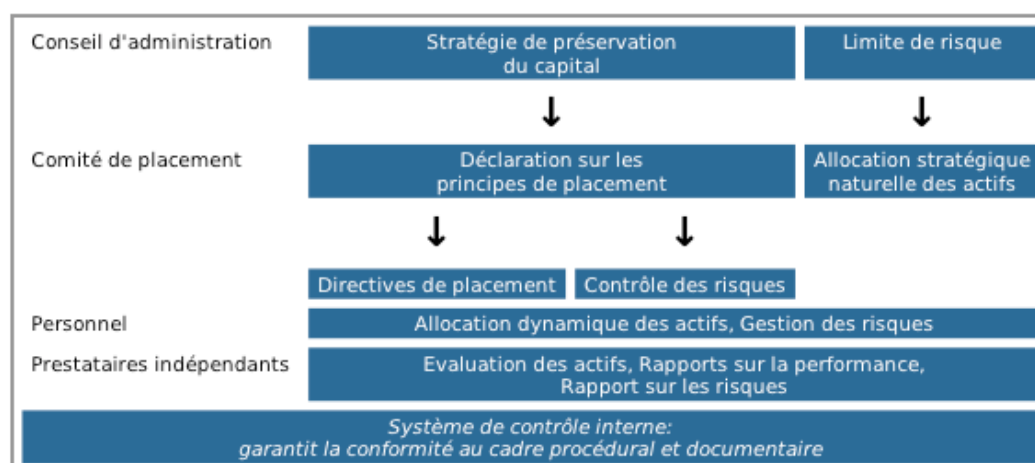
Avec le tableau suivant, il nous dévoile les Organes intervenant dans la gouvernance et leurs différents rôles dans celle-ci.

Dans ce schéma, le CACP a un rôle prépondérant puisqu'il lui revient, en particulier, de définir la stratégie de gestion de la Caisse et le cas échéant d'imposer des rectificatifs si les résultats ne répondent pas aux attentes.

«Personnel» sous-entend l'unité de gestion de la Caisse, dont l'administrateur est Théodore Economou, qui est chargée d'appliquer la stratégie définie par le CACP.

Plusieurs services d'audits internes et externes interviennent, propres à la Caisse elle-même, au CERN ainsi qu'aux Etats-membres (Cour des comptes) pour vérifier la régularité des gestions administratives et financières ainsi que les procédures.

Gouvernance de la Caisse



Composition du CACP et des Comités dépendants

CACP	Nommés par	PFIC
T. Roth, Président	Conseil du CERN	S. Lettow, Président
S. Weisz, Vice-Président	Conseil du CERN	A. Raimondo
B. Sitar	Conseil du CERN	L. Braga
A. Mantel	Conseil de l'ESO	P. Sauvagnat
S. Lettow	Directeur général du CERN	
A. Raimondo	Association du personnel du CERN	ATC
P. Ballester	Association du personnel de l'ESO	A. Mantel
C. Genier	Groupement GAC-EPA	S. Weisz
R. Balfe (expert extérieur) (vacant)	Conseil du CERN et CACP	R. Balfe

Etat de la Caisse de pensions à fin 2013

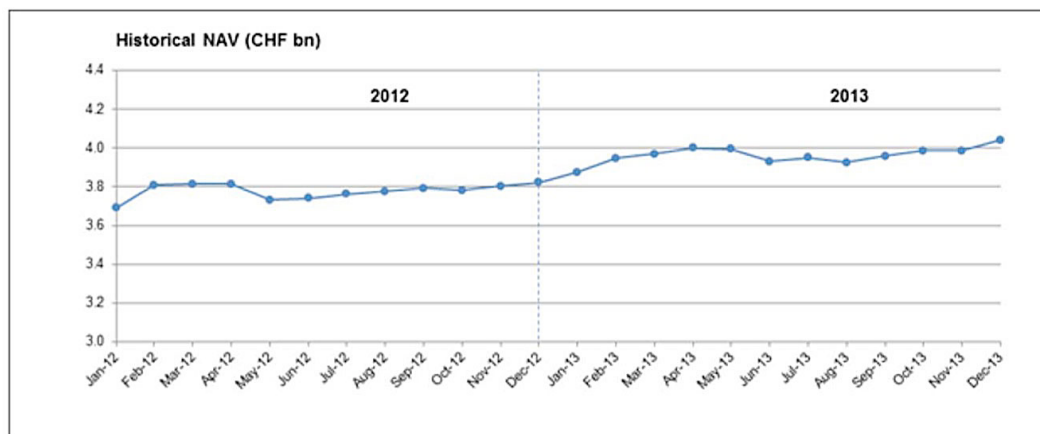
Claude nous fait découvrir l'évolution de la **valeur nette des actifs depuis janvier 2012 à fin 2013**; le tableau nous montre une progression douce de nos avoirs, ceux-ci

étant passés au dessus de la barre des 4'000 MCHF. Le lien figurant sous le premier tableau ci-dessous permet d'accéder à un certain nombre de données concernant les investissements de la Caisse.

Les figures suivantes nous renseignent sur les **rendements de nos actifs** (7,76% en 2013) et sur leur **répartition** dans les produits d'investissement.

Il tient à nous faire savoir que les rendements obtenus, très favorables, sont essentiellement dûs à la partie «Actions» de notre portefeuille.

Figure 3 : Valeur nette des actifs depuis le 1er janvier 2012



Source: State Street Investment Analytics

Source : <http://pensionfund.cern.ch/fr/investissements>

Tableau 5 : Rendements trimestriels 2012-2013*

	T1	T2	T3	T4	Cumul annuel
2012	3,96 %	- 1,29 %	2,43 %	1,75 %	6,89 %
2013	2,93 %	0,12 %	1,56 %	2,97 %	7,76 %

Source: State Street Investment Analytics

* Valeur cumulée

Tableau 3 : Allocation des actifs au 31 décembre 2012

	% des actifs
Obligations	33,3 %
Actions	29,8 %
Immobilier	14,3 %
Fonds de capital-investissement	2,5 %
Placements alternatifs	13,4 %
Matières premières	1,3 %
Trésorerie et position tactique	5,4 %

Source: State Street Investment Analytics

Claude nous entraîne ensuite sur le «terrain incertain» de la **gestion des risques**; il nous rappelle que le CACP a orienté la Caisse dans une **politique de préservation du capital et de limitation des risques**; dans ce but, sont définies une mesure du risque à l'horizon d'une année et une limitation du risque, comme le montre le tableau suivant:

Tableau 6 : Conformité du niveau de risque, valeurs trimestrielles

	31 mars 2013	30 juin 2013	30 sept. 2013	31 déc. 2013
Caisse de pensions du CERN				
CVaR de 5 % à 1 an	(4,5 %)	(5,5 %)	(7,6 %)	(5,9 %)
Limite de risque	(8,0 %)	(8,0 %)	(8,0 %)	(8,0 %)
Fav. (+)/Déf. (-)	+ 3,5	+ 2,5	+ 0,4	+ 2,1

Source: Ortec Finance

Une CVaR (Conditional Value at Risk) de 5% à un an a été approuvée par le Conseil d'administration en 2012 sur la recommandation du Comité de placement. La mesure de risque est une estimation de la *perte moyenne potentielle* ayant une probabilité de 5% de se produire à l'horizon d'une année.

Le Conseil d'administration approuve également chaque année une limite de risque. Pour 2013, la limite de risque a été fixée à *-8%* pour une CVaR de 5% à un an.

Faits marquants en 2013

Claude nous parle ici de quelques faits marquants ayant occupé le CACP, le Comité et la Commission pensions; les principaux sont résumés dans le tableau suivant:

Le CACP s'est réuni 6 fois et la Commission de Pensions s'est réunie près de 20 fois

- Demande de l'ESO (une partie de la Caisse en €)
- Préparation de l'étude actuarielle 2013
- Rapport des auditeurs externes et de l'audit interne CERN
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion (PFMU)
- Demande d'informations du GAC-EPA

Mentionnons aussi, parmi les faits, la Garantie en cas de dissolution de l'Organisation dont nous entretiendra Michel Vitasse plus avant.

Demande de l'ESO: Un accord est intervenu entre le CERN et l'ESO pour qu'il n'y ait pas deux monnaies de référence (CHF et Euro) dans la gestion de la CP; il sera tenu compte de la variation du taux de change sur la durée de carrière des membres pour déterminer le montant des rentes des membres ESO.

Etude actuarielle 2013: c'est incontestablement le point essentiel qui a marqué l'actualité de la CP et nous pouvons le constater avec les remous provoqués (voir ci-avant: Attaque sur nos pensions); il faut bien constater que le nouvel actuaire a basé sa première étude sur des hypothèses non validées par le CACP.

Voir le tableau ci-dessous: Etude actuarielle; l'affaire ne se termine pas là, bien que le CACP ait validé la seconde version de l'étude actuarielle, puisque le Conseil du CERN a demandé d'autres études sous la pression d'une délégation.

Etude actuarielle 2013

- Tous les 3 ans
- Nouvel actuaire : Buck Consultants
- Première présentation au Conseil de décembre, sur une base *non validée* par le CACP
- Réaction / questionnement, en particulier d'une délégation
- En février 2014, nouvelle mouture, approuvée par le CACP

Avec les tableaux qui suivent, Claude nous montre quelques aspects des études actuarielles depuis janvier 2010 et de l'évolution du taux de couverture à l'horizon 2041 en fonction des hypothèses et des tables de longévité retenues.

Etude actuarielle 2013

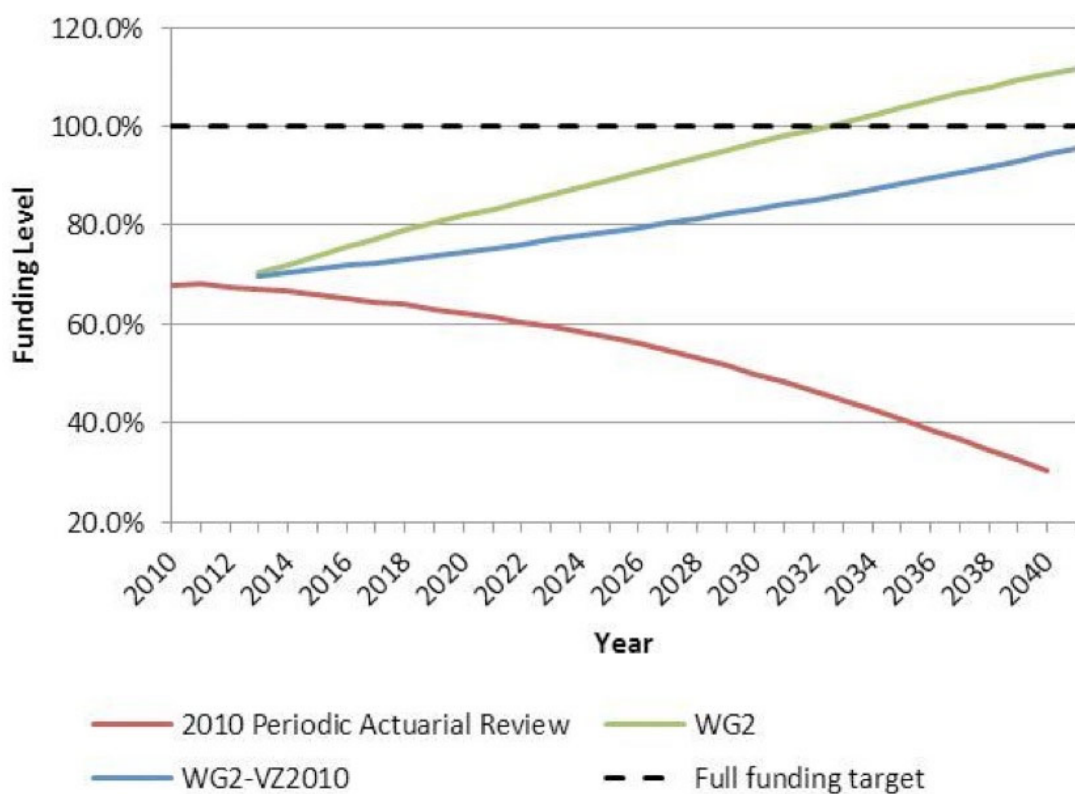
- Présentation par Buck de l'étude actuarielle, avec les paramètres validés par le CACP
- Démontrer l'impact favorable des mesures prises en 2010

Tableau présentant les états de la Caisse et son taux de couverture au 1 janvier 2041 selon diverses hypothèses de tables de longévité :

30,3 % : WG2, sans le paquet de mesures 2010/2011
 111,8 %: WG2, avec le paquet de mesures 2010/2011
 95,5%: WG2, avec le paquet de mesures et tables de longévité VZ2010

Set of assumptions	WG2	WG2 allowing for the package of measures	WG2-VZ2010 allowing for the package of measures
Effective Date	1 Jan 2010	1 January 2013	1 January 2013
	kCHF	kCHF	kCHF
Total liabilities (technical provisions)	5'748'300	5'466'395	5'530'701Totq
Total asset	3'903'500	3'846'573	3'846'573
Surplus	-1'844'900	-1'619'822	-1'684'128
Funding level at date of Periodic Actuarial Review	67.9 %	70.4 %	69.5 %
Projected funding level at 1 January 2041	30.3 %	111.8 %	95.5 %

Projected Funding Level



Audits externes et internes

Claude ne manque pas de nous dire deux mots sur les audits dont a fait l'objet la Caisse de pensions; dans son rapport, parmi les remarques formulées par la **Cour des comptes** (italienne en 2013, polonaise actuellement), on pourra noter qu'elle constate un manque de transparence dans les informations diffusées sur les activités de la CP; c'est un point que le Comité GAC-EPA a mis en évidence à plusieurs reprises sans être entendu.

Dans un rapport de l'audit interne du CERN, le CACP et l'unité de gestion de la CP (PFMU) sont invités à suivre correctement les règles de fonctionnement en vigueur dans les Organisations; ces remarques ont été acceptées par les organes incriminés.

Nouveau logiciel de gestion de la CP

L'épilogue de cette question n'est pas encore atteint mais un groupe de travail de la division GS est chargé de proposer un logiciel adéquat aux besoins de la CP.

Attaque sur nos pensions

Claude estime que l'essentiel a été dit à ce sujet; voir paragraphe 4. Il en rappelle les grandes lignes dans le tableau qui suit:

Attaque sur nos pensions

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Suite au dernier CF et CC (mars 2014) et la présentation de l'étude actuarielle 2013- Questions d'une délégation, soutenue par d'autres délégations- Menaces : remise en question des mesures décidées en 2010- Décisions à prendre au Conseil de juin 2014- Résolution GAC-EPA |
|---|

Ainsi se termine le rapport de Claude Genier, notre représentant au CACP.

Questions:

- Un membre intervient faisant remarquer que, difficultés d'information et logiciel de gestion sont des sujets revenant inlassablement.

Claude répond qu'il y a un bon espoir d'aboutissement pour le logiciel de gestion d'ici à 2015.

En ce qui concerne les demandes d'information en toute clarté de la part de la CP, ce n'est pas faute d'insistance du Comité auprès du CACP, mais il y a une évidente volonté de blocage qui se manifeste, inexplicable.

- Un 2ème intervenant s'interroge sur la nécessité des études actuarielles à 30 ans:

Claude fait remarquer que ces études sont confiées à des experts en la matière et qu'elles sont revues tous les trois ans; bien entendu, l'imprévu n'est pas à exclure.

- A ce moment du débat Christian Roy insiste pour intervenir non pas au sujet de la CP mais des taxes CSG et CRDS; si pour les retraités ne possédant pas de carte vitale un dégrèvement est opéré, il n'en est pas de même pour ceux en ayant une, qu'ils aient recours à la Sécurité sociale (SS) ou non; dans ce dernier cas, d'ailleurs, la CPAM se refuse à délivrer le justificatif de non-utilisation de la SS réclamé par l'Administration fiscale; selon Christian, le CERN devrait intervenir auprès de la France pour que les retraités concernés puissent faire annuler leur carte vitale.

Gertjan prend note des remarques de Christian; ce sujet sera encore à l'ordre du jour du Comité.

- Un intervenant demande qui paye les taxes immobilières des immeubles de la CP?

Claude fait savoir qu'elles sont à la charge de la CP.

Il n'y a pas d'autres questions et Bernard invite Michel Baboulaz à présenter le rapport suivant:

10. Rapport sur la Caisse maladie

Michel commence son exposé par un **rappel des principes régissant notre Caisse maladie**; il rappelle que le CERN est notre assureur, que le CHIS est le régime d'assurance maladie

géré par l'Administration du CERN et UNIQA (actuellement) le tiers administrateur des remboursements.

Petit rappel des principes de notre régime d'assurance :

1. Mutualité. Nous ne sommes pas assurés par une compagnie d'assurance, mais par une petite caisse mutuelle d'environ 14000 assurés dans laquelle nous cotisons en fonction de nos revenus, sans condition d'âge ou d'état de santé ni de situation familiale.
2. Liberté de choix des prestataires de soins, dans le monde entier.
3. Responsabilité de ses membres. Notre caisse doit équilibrer ses comptes chaque année, les remboursements qu'elle effectue doivent être compensés par les cotisations des membres et du CERN. Tout excès de dépense entraînera une augmentation des cotisations.

Puis Michel nous informe des changements récents survenus dans la gouvernance du CHIS : *Comment le « **CERN Health Insurance Supervisory Board** » est devenu en 2013 le « **CERN Health Insurance Scheme Board** »*

Le Directeur Général du CERN est chargé de la mise en oeuvre d'une couverture d'assurance maladie pour les membres du personnel. Cette assurance est ouverte aux retraités volontaires. L'administration du CERN prépare et révisé le Règlement du régime d'assurance, veille à son application et à l'équilibre de ses comptes. Un comité paritaire, le CHIS Board, permet un dialogue et une concertation avec l'Association du Personnel et le GAC-EPA, sur l'évolution de ce Régime (Scheme en anglais).

Le CHIS Board a eu parfois un rôle proactif en proposant des modifications au Règlement qui ont été adoptées par le CCP puis le TREF. Ce rôle, mal défini, est remis en cause par les Auditeurs Externes qui veulent clarifier les responsabilités.

En 2011, le service d'Audit Interne, produit un rapport sur le fonctionnement du Régime d'assurance maladie.

Fin 2012, le CHIS Board reçoit une proposition de réponse aux recommandations contenues dans ce rapport confidentiel. L'Association du Personnel demande et obtient alors une copie des recommandations faites par l'Audit Interne.

Durant 2013, des discussions informelles ont lieu. La position du CHIS Board comme sous-groupe du Comité de Concertation Permanent, le CCP, semble confirmée mais son mandat reste flou. Son rôle sera finalement réduit à préparer la concertation au sein du CCP sur des propositions qui lui seront soumises par l'Administration.

Il devient donc le **CERN Health Insurance Scheme Board, qui reste CHIS Board.**

Mars 2014, un projet de modification du **Règlement du Régime d'assurance maladie** vient d'être proposé pour discussion au CHIS Board. Il porte sur le fonctionnement du Régime et devrait conclure cette révision initiée par les Auditeurs.

Michel ne peut qu'évoquer les **Statistiques 2013**, reçues tardivement ce mois-ci. Plus de détails seront donnés dans le prochain bulletin. Il espère qu'elles seront plus complètes que celles de 2012. Ce qui est certain, depuis le relèvement des taux de cotisation décidé en 2010, qui se poursuit jusqu'en 2015, c'est que les recettes sont depuis lors supérieures aux dépenses. Ainsi en 2013 nous enregistrons 83 MCHF de recettes contre 68 MCHF de remboursements.

Le contrat d'administration du Régime en cours depuis l'an 2000 avec UNIQA doit, à la demande des Auditeurs Externes, être remis en appel d'offres.

Lancée en 2011, la procédure pour l'attribution de ce contrat a pris beaucoup de retard. Un audit d'UNIQA a dû être effectué auparavant, puis la rédaction des spécifications techniques s'est révélée plus difficile que prévu. Après consultation d'une centaine de firmes européennes, 7 firmes intéressées devraient soumettre leur offre et une proposition de contrat devrait être soumise pour adjudication au Comité des Finances en Juin 2014.

Un nouveau contrat commencera le 1er janvier 2015. Il porte sur le traitement des demandes de remboursements (63275 en 2013) et leurs factures (165785 en 2013), conformément au Règlement du CHIS.

Quelques informations diverses sont encore dispensées par Michel :

Factures de soins soient payées directement aux prestataires par notre caisse. C'est une demande récurrente mais impossible à appliquer car elle n'est pas praticable dans tous les pays ; cela conduirait donc à une inégalité de traitement ; par ailleurs, elle présenterait un risque d'insensibilisation des patients aux coûts des traitements.

Michel nous renvoie au CHISBull n°37 de mai 2013 qui, dans ses pages centrales, liste les prestataires de soins agréés par le CHIS et rappelle les définitions des rôles de **tiers payant** ou **tiers garant** que peut jouer un assureur. Le CHIS, par l'intermédiaire de son contractant UNIQA ne pratique ce rôle de tiers payant que pour les hospitalisations dans des établissements agréés.

Dès 2014, la clinique des Grangettes et celle de Bois-Bougy à Nyon s'ajoutent à la liste des prestataires agréés.

Paiement des remboursements : à la demande des Auditeurs, le CERN ne transfère plus de fonds à UNIQA pour les paiements aux tiers ou aux assurés, mais reçoit les ordres de paiement de la part d'UNIQA et les transmet à UBS pour exécution sur ses propres comptes.

Ainsi Michel Baboulaz en termine avec son rapport et Bernard Ducret demande à Michel Vitasse de dire « quelques mots » de la Garantie des pensions.

1.1. Rapport sur la garantie des pensions

Après l'optimisme qu'il avait manifesté lors de la précédente Assemblée générale, Michel est obligé de nous annoncer que le groupe de travail issu du CCP, pour «plancher» sur cette question est à nouveau entré en hibernation.

Rien de nouveau donc à ce niveau et c'est pour le moins désolant.

Ce que Michel nous a exposé lors de la précédente AG reste valable et nous pouvons nous y reporter pour information.

Il nous fait part toutefois d'un avis juridique recueilli en 2013 selon lequel la meilleure solution pour la Caisse de pensions, en cas de dissolution de l'Organisation, pour garantir les rentes ainsi que l'assurance maladie, jusqu'au dernier bénéficiaire, serait d'être repris par une caisse d'une autre organisation internationale; c'est une question qui doit être examinée en Commission pensions.

Mais Michel pense qu'il y a plus urgent à régler, même si cette question n'est pas oubliée; selon lui le CERN, compte tenu des projets qu'il a «dans les tiroirs», a encore de longues années de fonctionnement devant lui, et c'est là, toujours selon Michel, notre meilleure garantie pour l'avenir de nos pensions, qui ne l'oublions pas sont garanties par le CERN (et l'ESO) quelque soit le niveau de «santé» de la Caisse de pensions.

Bernard Ducret remercie Michel Vitasse et invite maintenant Jean-François Michaud “à la barre ..” pour le prochain sujet:

12. Rapport sur les permanences

Nota: Le secrétaire rappelle que Jean-François est l'un des trois «mousquetaires» qui avec Gunilla Santiard et René Barthélémy mettent beaucoup d'eux-mêmes à l'écoute des doléances de nos membres chaque premier mardi du mois, sauf en janvier, juillet et août.

Jean-François adresse tout d'abord ses remerciements à ses deux collaborateurs du groupe des permanences ainsi qu'au Comité pour son appui dans les orientations à prendre sur les problèmes posés par les retraités. C'est un travail d'équipe qu'il apprécie même s'il n'est pas toujours facile d'apporter des réponses aux questions posées.

Si au cours des 12 derniers mois, et comme nous l'avons reflété au CR de l'AG 2013, la déclaration des **comptes bancaires à l'étranger** (pour les résidents en France), a été l'un des sujets majeurs, à fin 2013, il a été supplanté par la question des **taxations françaises CSG et CRDS**, sujet problématique, s'il en est. A cela s'ajoutent quelques sujets moins épineux et plus simples à résoudre.

Sujets Principaux

- Comptes Bancaires détenus à l'étranger
- CSG — CRDS

Concernant les **comptes bancaires** on se reportera à ce qui a été dit lors de l'AG précédente et Jean-François rappelle avec le tableau ci-après quelques jalons déjà mentionnés par le passé et évoqués lors des permanences:

Comptes Bancaires

- Infos données à travers la presse
- Le bulletin du GAC-EPA
- Circulaire Caseneuve
- Décision personnelle

Pour ce qui est des **taxations CSG et CRDS** appliquées sur les rentes CERN des retraités de l'Ain principalement (mais pas exclusivement de ce Département), par l'administration fiscale de Bellegarde, la question est liée à la possession ou non d'une carte vitale, ou autrement dit, à une affiliation ou non à la Sécurité sociale française.

Nous avons incité les retraités concernés à adresser un **recours gracieux** à l'administration fiscale (voir aussi bulletin n° 45):

CSG — CRDS

- Recours Gracieux
- Carte vitale

Par la suite, pour les retraités n'ayant pas de carte vitale, il n'a pas été trop difficile d'obtenir un **justificatif de non affiliation de la CPAM**, de l'adresser au fisc et enfin d'être remboursés des taxes indûment exigées.

Mais il n'en est pas de même des retraités ayant une carte vitale, (qu'ils l'aient demandée ou reçue automatiquement), car la CPAM refuse dans ce cas de délivrer le justificatif exigé du fisc.

Nous sommes en contact avec un avocat pour essayer d'apporter une réponse à cette problématique.

Carte Vitale

- Utilisation de la carte vitale
- Pas de carte vitale

- Carte vitale non utilisée

Pour ceux des retraités utilisant leur carte vitale, et donc recourant à la Sécurité sociale comme assurance principale, il n'y a, à priori, pas d'alternative à l'assujettissement aux taxes, sauf à renoncer à l'avenir, (si cela est possible), à la carte vitale.

Les questions qui se posent encore sont donc schématisées par le tableau suivant:

Questions

- Peut on se faire radier de la CPAM ?
- Peut on rendre sa carte vitale ?
- Peut on renoncer à sa retraite française ?
- Comment prouver la non utilisation de la carte vitale ?

Ainsi se termine le rapport sur les permanences.

Remarque de Christian Roy: devant la complexité du problème il propose de constituer un groupe de travail auquel il serait prêt de prendre part; il estime aussi qu'il faut envisager de faire recours, le cas échéant, auprès de la Cours européenne.

Gerrit Bossen lui assure que la question sera débattue par le Comité.

Bernard Ducret remercie vivement Jean-François et constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, passe la parole à Gerrit Jan Bossen pour le sujet suivant:

13. Programme des activités pour les prochains douze mois

Les présentations suivantes de Gerrit nous renseignent sur les activités du groupement et de son Comité pour les mois à venir.

Consolider le Groupement:

- budget équilibré
- nombre de membres
- Comité

Votre contribution:

- payer votre cotisation (30 CHF)
- inciter des collègues à devenir membre
- poser votre candidature aux élections du Comité / des vérificateurs

Nous poursuivrons nos efforts pour maintenir un budget équilibré et pour susciter l'adhésion de nouveaux membres; une optimisation des tâches au sein du Comité sera également à l'ordre du jour.

Nous invitons les membres à veiller au règlement de leur cotisation de **30 CHF/an** et non plus de 25.

Il serait utile aussi que les membres parlent du groupement aux non-membres, notre travail servant autant aux uns qu'aux autres.

Ne soyez pas réticents à poser votre candidature aux prochaines élections de l'automne 2014; participer à faire fonctionner notre Comité est motivant!

Gerrit ajoute deux mots sur la Caisse de pensions qui est encore mise sous pression.

Caisse de Pensions:

- obtenir informations demandées
- contrecarrer vellétés baisse supplémentaire de prestations
- propositions innovatrices
- fiscalité

Nous continuerons d'exiger la clarté dans la gestion de la Caisse et insisterons pour que toutes les informations nécessaires nous soient fournies.

Nous devons encore nous mobiliser pour contrecarrer les attaques se profilant et nous ferons des propositions allant dans l'intérêt de la Caisse comme ce serait le cas avec la taxation interne.

Nous essayerons de trouver une solution aux questions fiscales posées récemment avec les taxations CSG et CRDS.

L'assurance maladie sera aussi au centre de nos activités; nous devons veiller à ce que le rôle du CHIS Board ne soit pas drastiquement amoindri.

Le représentant de l'ESO au GAC-EPA, de son côté aura à s'assurer que l'ESO assume ses responsabilités vis à vis de ses retraités.

Assurance Maladie:

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• CERN: gouvernance• ESO: primes employeur |
|---|

Pour ce qui est de la **Garantie des pensions** et nonobstant le léger fléchissement émanant des propos de Michel Vitasse, Gerrit est d'avis qu'il ne faut pas laisser le groupe de travail sombrer dans le sommeil; le sujet est important, plus encore quand on voit comment les attaques et remises en cause peuvent surgir «sans crier gare».

Gerrit évoque aussi un éventuel **volet social** parfois souhaité par des membres (organisation de sorties, voyages, rencontres conviviales, etc...); il n'y est bien sûr pas opposé mais la charge de travail du Comité ne lui permet pas de s'engager dans cette voie; néanmoins, il reste ouvert à toute proposition de membres désireux de s'investir dans cette activité; le Comité ferait en sorte de les soutenir par tous les moyens à sa disposition.

C'est ainsi que Gerrit termine la présentation du programme pour les prochains mois.

Bernard Ducret remercie le Président et demande à Monique Häusermann de passer au budget 2014.

14. Approbation du budget 2014 et des cotisations 2015

Monique Häusermann se reporte au tableau présenté au point 5, Rapport du trésorier et donne lecture des recettes et dépenses prévisionnelles.

Bernard demande à l'assemblée d'approuver le budget, ce qui fait à l'unanimité.

Monique demande encore aux membres de se mettre à jour avec leurs cotisations et de changer, le cas échéant, les instructions bancaires dans ce sens.

Pas de changement de cotisation en 2015.

15. Questions diverses

- 1) Un intervenant demande comment seront payés les frais d'avocat engendrés pour répondre à l'attaque sur les pensions. Gerrit répond que la part revenant au GAC-EPA sera prise sur notre «trésor de guerre» (compte épargne).
- 2) Un membre a posé par email une question sur l'accès au CERN et la sortie par l'accès situé près du rond point de Saint Genis; comme le temps manque à présent, Gerrit enverra une réponse écrite à l'intéressé.
- 3) Puis brièvement, Gerrit Jan Bossen, Président du GAC-EPA, évoque les festivités des 60 ans du CERN pour lesquelles l'appui du GAC-EPA est sollicité; compte tenu du contexte actuel d'attaque sur nos pensions, il exprime, toutefois, ses réticences à prendre part aux célébrations de cet anniversaire en compagnie des délégations des Etats-membres.

Et c'est ainsi que se termine l'Assemblée générale ordinaire 2014.

... Pas tout à fait car maintenant vous êtes invités à partager le verre de l'amitié!

Le Président lève la séance.

Rédaction: Mario Danesin

NOTA : Ce compte rendu doit être conservé pour la

prochaine Assemblée générale

Aucune autre distribution ne sera effectuée

Original : Français